



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH



MANDAT D'ÉTUDE PARALLÈLE EN PROCÉDURE SÉLECTIVE (MEP)

SCÉNOGRAPHIE DE LA NOUVELLE EXPOSITION PERMANENTE DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE FRIBOURG

PROGRAMME

Maître de l'ouvrage, adjudicateur :

Etat de Fribourg
Service des bâtiments (SBat)

Utilisateurs :

Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHNF)

Organisateur :

PAGE ARCHITECTES SA

21 mars 2024

TABLE DES MATIERES		page
I.	CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE	3
1.	Introduction et objectif du mandat d'étude parallèle	3
2.	Maître de l'ouvrage et organisation de la procédure	4
3.	Type de procédure et forme de mise en concurrence	4
4.	Conditions de participation	4
5.	Modalités d'inscription	5
6.	Indemnité	5
7.	Dialogue intermédiaire et présentation finale	5
8.	Attribution et étendue du mandat	5
9.	Voies de recours	7
10.	Propriété des projets	7
11.	Remise des projets	7
12.	Calendrier de la procédure	8
13.	Décision et notification	9
14.	Composition du collège	9
II.	PROCÉDURE DE SÉLECTION	10
15.	Documents remis aux participants	10
16.	Documents du rendu	10
17.	Questions et réponses	10
18.	Critères d'appréciation	10
III.	PHASE 1 – Esquisse et concept scénographique	11
19.	Esquisse et concept scénographique, déroulement	11
20.	Rendu, dialogue intermédiaire	11
21.	Questions et réponses	11
22.	Critères d'appréciation	11
23.	Rapport du dialogue intermédiaire	12
IV.	PHASE 2 – Avant-projet détaillé de deux salles d'exposition	12
24.	Avant-projet détaillé de deux salles d'exposition, déroulement	12
25.	Questions et réponses	12
26.	Critères d'appréciation	13
27.	Rapport de la présentation finale	13
V.	CAHIER DES CHARGES	13
28.	Nouvelle exposition permanente – e concept	13
29.	Les espaces d'exposition	14
30.	Contenu : note d'intention	14
31.	Equipe de projet au MHNF	23
32.	Développement des projets scénographiques après obtention du mandat	23
33.	Objectifs	24
VI.	APPROBATION DU REGLEMENT	25
VII.	DOCUMENTS ANNEXES	25

I. CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE

1. INTRODUCTION ET OBJECTIF DU MANDAT D'ETUDE PARALLÈLE

Le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHNF) est l'une des cinq institutions culturelles de l'Etat de Fribourg. Fondé en 1824, il ouvre ses portes au public pour la première fois en 1826. Le musée est très populaire et accueille en moyenne 65 000 visiteurs par an. Une grande partie d'entre eux fréquentent le musée depuis l'enfance et y accompagnent aujourd'hui leurs enfants et petits-enfants.

La population fribourgeoise a accepté le 18 juin 2024 à une large majorité un crédit de 65 488 000 francs pour le déplacement du musée dans l'ancien dépôt de l'Arsenal et la création d'une nouvelle exposition permanente. Ce nouveau Musée d'histoire naturelle moderne et performant profitera à l'ensemble de la population et renforcera l'attractivité du canton et le tourisme.

Depuis 1897, le MHNF est installé au premier étage d'un bâtiment sis au chemin du Musée 6 à Fribourg. Parmi les missions du MHNF, la conservation, le développement, l'étude et la mise en valeur des collections occupent une place centrale. Riches de plus de 256 000 objets, ces collections scientifiques sont variées et relèvent des domaines des sciences de la Terre (géologie, minéralogie et paléontologie) et de la biologie (zoologie, botanique et mycologie). Les collections sont les archives de notre planète : elles témoignent de l'évolution des climats, des paysages et de la vie sur la Terre. Les échantillons biologiques, par exemple, permettent de documenter la présence des espèces animales et végétales dans l'espace et dans le temps. Les collections jouent donc un rôle primordial pour comprendre les enjeux environnementaux actuels et anticiper l'avenir.

En s'appuyant sur ses collections, le MHNF propose une exposition permanente et développe plusieurs expositions temporaires par année afin de sensibiliser le public à la richesse du patrimoine naturel ainsi qu'à des thématiques d'actualité. Dans une approche intégrative, il offre une programmation culturelle très variée, attractive et accessible sans barrières financières, linguistiques, culturelles ou sociales afin de partager les sciences naturelles avec un public aussi large que possible.

Dans son nouvel écrin le MHNF s'adressera aussi bien à un large public qu'aux divers milieux intéressés, de l'écolier au scientifique chevronné, en passant par l'amateur éclairé. La nouvelle exposition permanente se déploiera dans les deux étages supérieurs du bâtiment, de part et d'autre du grand escalier central. Celle-ci prendra en compte les derniers résultats de la recherche scientifique et déclinera des thématiques actuelles globales, mais aussi régionales.

Les objectifs visés par le maître de l'ouvrage, à travers le mandat d'étude parallèle (MEP), sont d'obtenir les meilleures concepts et avant-projets de scénographie pour sa nouvelle exposition permanente. Il s'agit de créer quatre espaces chacun avec une atmosphère propre et d'offrir ainsi quatre expériences différentes aux visiteurs. Puis, de confier aux deux agences de scénographie ou équipes de projet lauréates le développement du projet et la réalisation de l'exposition permanente du futur Musée d'histoire naturelle.

(pour plus d'information : <http://www.fr.ch/mhn/fr/pub/index.cfm>).

2. MAITRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATION DE LA PROCEDURE

Maître de l'ouvrage : Etat de Fribourg
Par le Service des bâtiments de l'Etat de Fribourg

Secrétariat du concours : PAGE ARCHITECTES SA
Rte des Arsenaux 21– 1700 FRIBOURG
+41 26 350 30 30

Courriel : mep-mhnf@pagearch.ch

3. TYPE DE PROCEDURE ET FORME DE MISE EN CONCURRENCE

La présente procédure est soumise au régime légal des marchés publics. Elle prend la forme de mandat d'étude parallèles à deux degrés, selon une procédure sélective. Elle s'adresse à des équipes pluridisciplinaires, et s'inspire des dispositions édictées par les SIA 143 version 2009, sans toutefois en faire une application impérative, ni être certifiée par la commission SIA.

Une première phase de qualification sur dossier de présentation permettra de sélectionner au maximum huit équipes qui pourront participer au mandat d'étude parallèle qui se déroulera en deux phases :

PHASE 1 : esquisse d'un concept scénographique global

PHASE 2 : avant-projet de deux espaces d'exposition

La procédure n'est pas anonyme. Elle comprendra un dialogue intermédiaire et une présentation finale pour les équipes sélectionnées. Au terme de cette procédure, le collège d'experts prévoit de sélectionner deux équipes pour le développement et la réalisation des lots de scénographie, soit deux salles chacune à traiter.

La langue officielle du mandat d'étude parallèle est le français, à l'exception du dialogue intermédiaire et de la présentation finale lors desquels le concurrent pourra s'exprimer en allemand. Pour des raisons de compréhension et de simplicité, tous les documents remis et produits dans le cadre de ce MEP seront en langue française. En ce qui concerne la ou les langue-s pratiquée-s durant la suite du mandat, une systématique sera convenue au cas par cas, avec chacune des deux équipes retenues.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au MEP est ouverte à toutes les agences ou équipes de projet constituées de scénographes et de graphistes qui présenteront un dossier pour la procédure de sélection.

Les concurrents doivent être établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui offre la réciprocité aux mandataires établis en Suisse, pour autant qu'ils remplissent les conditions suivantes :

- Avoir réalisé, durant les dix dernières années, en tant que muséographe ou scénographe, des expositions dans au moins trois institutions culturelles, dont une au moins en Suisse ;
- Garantir la disponibilité, la réactivité et une certaine souplesse de l'équipe de travail pour la tenue de séances de coordination régulières et en présentiel à Fribourg durant tout le processus de conception et de réalisation du projet.

Ces conditions doivent être remplies lors de l'envoi du dossier de sélection.

La directive de la commission SIA 143 "Conflits d'intérêts" accessible sur le site www.sia.ch, rubrique "concours – lignes directrices" aide à l'interprétation de l'art. 12.2. Les membres du collège d'experts et leurs bureaux ne sont pas autorisés à participer à la présente procédure.

5. MODALITES D'INSCRIPTION

Le présent document, ainsi que tous les documents du MEP, sont consultables et téléchargeables sur le site internet www.simap.ch.

Les inscriptions doivent se faire auprès du secrétariat du concours, par courrier ou courriel, en utilisant l'annexe 1. Elles doivent comporter les éléments suivants :

- coordonnées complètes des concurrents, soit les noms complets des agences ou des membres de l'équipe, le nom de la personne responsable, les adresses postales et courriel, les numéros de téléphone, les coordonnées bancaires ou postales complètes.

L'organisateur n'a fixé aucun émoulement d'inscription, ni frais de dossier. Le Musée d'histoire naturelle pouvant se visiter librement, aucune visite n'est prévue.

Le point 16 du présent règlement détaille la liste des documents du rendu pour la procédure sélective.

6. INDEMNITÉ

Lors de la phase 1 du mandat d'étude parallèle, soit l'esquisse d'un concept scénographique global pour l'ensemble des quatre salles d'exposition, les équipes sélectionnées ayant répondu à tous les critères et demandes mentionnés recevront une indemnité forfaitaire de 2 500 CHF (TTC).

Au terme de la phase 2, à la suite de la présentation d'un avant-projet détaillé pour les deux espaces d'exposition qui lui auront été attribués, chaque équipe ayant fourni et présenté les documents demandés recevra une indemnité forfaitaire de 11 000 CHF (TTC).

7. DIALOGUE INTERMÉDIAIRE ET PRESENTATION FINALE

Un dialogue intermédiaire et une présentation finale ont lieu dans le cadre du MEP et font l'objet d'une discussion entre les membres du collège et les participants.

Les auditions de la phase 1 se dérouleront sur deux journées. Sont prévues dix minutes pour la présentation de l'équipe de projet, puis trente minutes pour expliquer le projet, suivies d'un quart d'heure de discussion et d'échange. Chaque dialogue, ainsi que les présentations finales se tiendront en l'absence des autres équipes sélectionnées.

Les délibérations du collège se tiendront en l'absence des mandataires. Le dialogue intermédiaire sera l'occasion d'un échange de questions. Les réponses seront données par écrit à l'ensemble des concurrents si elles portent sur des aspects généraux et au seul intéressé si elles portent sur des aspects spécifiques à un projet donné.

Avant le lancement de la phase 2, les équipes sélectionnées participeront individuellement à une vision locale au MHNF, en présence de représentants des utilisateurs.

Lors de la présentation finale, trente minutes seront à disposition par salle, suivies à chaque fois d'un quart d'heure d'échanges avec le collège d'experts. Le lieu des présentations ainsi que les horaires précis des passages seront communiqués en temps opportun.

8. ATTRIBUTION ET ETENDUE DU MANDAT

Le maître de l'ouvrage entend confier le mandat d'étude et de réalisation aux deux équipes lauréates auteurs des projets recommandés par le jury pour les deux espaces traités.

Le mandat comprendra l'exécution des prestations complètes de scénographie, soit :

3	Etude de projet	31	Avant-projet
		32	Projet de l'ouvrage
4	Appels d'offres	41	Appels d'offres, comparatifs et propositions d'adjudication (ne sont pas compris : la planification et la fourniture de l'éclairage et des équipements multimédias)
5	Réalisation	51	Projet d'exécution
		52	Exécution de l'ouvrage
		53	Mise en service, boucllement

Le maître de l'ouvrage, avant toute attribution de mandat, vérifiera que les lauréats appliquent et respectent les usages de la profession sur le plan de toutes les obligations sociales et administratives. Il se réserve le droit de ne pas adjuger tout ou partie de ces prestations, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication, si le lauréat ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante financière, économique, technique ou organisationnelle pour l'exécution d'un ouvrage de cette envergure (art. 20 RMP).

Dans ce cas, le lauréat aura toutefois la possibilité de suppléer à ce défaut de capacité en s'entourant d'un ou de plusieurs sous-traitants de son choix avec lesquels il aura un lien contractuel (et non pas le maître de l'ouvrage). Au préalable, il soumettra le nom du ou des sous-traitants au maître de l'ouvrage. Ce dernier se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'équipe du lauréat soit complétée par des spécialistes qu'il aura choisis et qui sont agréés par l'auteur du projet.

En cas d'interruption du mandat, les honoraires seront calculés au prorata des prestations accomplies en tenant compte des articles de la SIA 142, 2009.

Les montants donnant droit aux honoraires ont été estimés par le maître de l'ouvrage et devraient servir de base au calcul des honoraires pour la phase d'étude, pour autant qu'ils soient adaptés aux projets choisis pour la muséographie. Pour la phase de réalisation, c'est le montant du devis général, accepté par le maître de l'ouvrage, qui déterminera le montant donnant droit aux honoraires. Ce montant est plafonné et non lié à l'évolution des coûts, en revanche le tarif horaire pourra être adapté selon l'indice de la KBOB, méthode paramétrique (SIA 126).

Pour d'éventuelles prestations complémentaires, le mandataire doit indiquer dans son offre le prix horaire moyen offert, net et hors taxes.

Il sera demandé également aux mandataires de :

- Gérer l'ensemble de l'opération selon le code des frais de construction. Le devis général devra être établi selon un descriptif détaillé des travaux et fournitures prévus, matériaux choisis ;
- Respecter les délais d'exécution et les coûts ;
- Porter une attention particulière à une gestion durable et écologique de la construction et d'utiliser les fiches CFC écologiques disponibles sur le site www.eco-bau.ch ;
- Fournir des prestations adaptées à l'opération pour permettre un déroulement en cohérence avec la conception architecturale en développant les compétences spécifiques à la scénographie que le maître de l'ouvrage est en droit d'attendre de mandataires qualifiés ;
- Transmettre toutes les informations nécessaires au maître de l'ouvrage afin de permettre à celui-ci de prendre, en temps voulu, les décisions utiles.

9. VOIE DE RECOURS

Les décisions du maître de l'ouvrage concernant l'attribution des mandats sont susceptibles de recours dans les 20 jours auprès du Tribunal Cantonal, section administrative, conformément à l'art. 43 RMP.

10. PROPRIETE DES PROJETS

Les documents et informations fournis réciproquement par le maître de l'ouvrage et les candidats seront utilisés exclusivement dans le cadre de la présente procédure et traités de manière confidentielle par les parties. Les concurrents s'engagent à un devoir de réserve et à ne pas rendre leur projet public, par quelque moyen que ce soit, avant la communication officielle du MHNH concernant les résultats du présent MEP.

Aucune exposition publique des projets ne sera organisée. Les documents des projets non retenus pourront être retirés auprès du MHNH à une date qui sera communiquée en temps utile. Les projets non retirés ne seront pas conservés par le maître de l'ouvrage.

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions remises deviennent propriété du maître de l'ouvrage. Toute publication des projets par le maître de l'ouvrage sera faite avec la mention des auteurs qui ne seront pas forcément consultés préalablement.

11. REMISE DES PROJETS

Les documents seront envoyés, pour les différentes phases, par courrier postal ou déposés en mains propres à l'adresse du secrétariat de l'organisateur.

La date du cachet postal ne fait pas foi. Les dossiers arrivés hors délais ne seront pas considérés et les candidats sont seuls responsables de l'acheminement ou du dépôt de leur projet.

Par le dépôt de son dossier, le candidat accepte sans condition le contenu des documents de la procédure sélective et du MEP.

12. CALENDRIER DE LA PROCEDURE (sous réserve de modifications)

Ouverture de la procédure sélective	début avril 2024
Délai d'envoi des questions	15 avril 2024
Réponses aux questions de la procédure sélective	23 avril 2024
Date du rendu des dossiers de sélection	13 mai 2024
Communication résultat de la procédure de sélection	fin mai 2024
Lancement de la phase 1	10 juin 2024
Délai d'envoi des questions phase 1	28 juin 2024
Réponses aux questions phase 1	12 juillet 2024
Rendu de la phase 1	23 août 2024
Dialogue intermédiaire	2 et 3 septembre 2024
Communication des critiques intermédiaires	mi-septembre 2024
Lancement de la phase 2	16 septembre 2024
Vision locale au MHNF pour les équipes retenues	septembre 2024
Délai d'envoi des questions phase 2	27 septembre 2024
Réponses aux questions phase 2	4 octobre 2024
Rendu des projets finaux	22 novembre 2024
Dialogue final	3 décembre 2024
Communication des résultats	fin décembre 2024

Les horaires précis et heures de passage de chaque participant lors des journées de dialogue intermédiaire, de la discussion au MHNF et de la présentation finale seront transmis ultérieurement aux équipes concernées.

13. DÉCISION ET NOTIFICATION

Phase de sélection : les participants seront informés de leur sélection ou non par courrier.

Phase 1 et 2 : sur recommandation impérative du collège, l'adjudicateur rendra une décision pour la sélection des équipes à la deuxième phase de la procédure. A l'issue de chaque phase, les auteurs des projets non sélectionnés recevront une brève explication des motifs du rejet de leur proposition.

14. COMPOSITION DU COLLEGE

Présidence :

M. Philippe Trinchan, chef de service, Service de la culture, Fribourg

Vice-présidence, direction MHNF :

M. Peter Wandeler, directeur du MHN Fribourg

Représentant du maître de l'ouvrage :

M. Pierre-Alain Clerc, chef de projet, Service des Bâtiments, Fribourg

Membres professionnels :

M. Hannes Geisser, directeur du Naturmuseum Thurgau, Frauenfeld

Mme Carole Haensler, présidente AMS et directrice Museo Villa dei Cedri, Bellinzone

Mme Anne Ramseyer, anciennement graphiste-scénographe au Museum de Neuchâtel, Neuchâtel

M. Guy Tornay, directeur de l'agence de design NG Tornay, Fribourg

Mme Alexia Vuffray, cheffe de projet "Nouvelle exposition permanente", MHN Fribourg

Suppléants :

Mme Laurence Perler Antille, directrice administrative, MHN Fribourg

M. Nicolas Rausa, curateur d'exposition, MHN Fribourg

Mme Geneviève Page Tapia, coordinatrice de la procédure, Page Architectes SA Fribourg

Le collège d'experts présenté ci-dessus siège pour la procédure sélective comme pour le mandat d'étude parallèle. Il approuve le règlement, le cahier des charges, le programme et répond aux questions des participants. Il assiste au dialogue intermédiaire et à la présentation finale. Il juge les propositions et sélectionne les deux meilleures propositions.

Le collège se réserve le droit de faire appel à des experts complémentaires s'il le juge nécessaire.

Spécialistes conseils désignés :

Mme Sophie Giriens, conservatrice Zoologie et curatrice, MHN Fribourg

Mme Catherine Pfister Aspert, médiatrice culturelle, MHN Fribourg

M. Christian Püntener, conservateur des Sciences de la Terre et curateur, MHN Fribourg

M. Marc Zamparo, architecte mandataire pour la réalisation du MHN, Zamparo Architectes Fribourg

II. PROCEDURE DE SELECTION

15. DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Les documents suivants sont consultables et téléchargeables sur le site internet www.simap.ch:

- le présent programme et ses annexes au format .pdf
- le site internet du MHNF <https://www.fr.ch/mhnf/le-projet-de-nouveau-musee>, donne les informations nécessaires quant au nouveau projet (visualisations, etc).

16. DOCUMENTS DU RENDU

Le dossier de sélection sera envoyé en version papier, et devra comporter les éléments suivants :

- au format A3 vertical, 1 page, représentation libre, couleur ou noir et blanc :
une présentation de l'agence, de son équipe et/ou de son réseau de professionnels, avec un organigramme de l'équipe dédiée au projet, un descriptif de la méthodologie de travail, un texte expliquant la motivation pour la participation à ce projet, à sa conception, la vision qu'a l'équipe d'un musée d'histoire naturelle au XXIème siècle et la prise en compte de la durabilité.
- au format A3 vertical, 3 pages, représentation libre, couleur ou noir et blanc :
trois références de projets muséographiques réalisés durant les dix dernières années ; au moins un des projets doit être situé en Suisse ; d'une ampleur et d'une complexité similaire à celle du MHNF, ou d'une surface d'exposition minimale de 200 m².
Données devant figurer : année de conception et de réalisation, type d'exposition (temporaire ou permanente), nom du maître de l'ouvrage, lieu du projet, bref descriptif, surface de l'exposition, coût de la réalisation, brève explication du concept, noms des personnes ayant conçu et réalisé les différents projets.
- annexes complétées, comportant : le nom et la raison sociale des agences ou des membres de l'équipe, le nom de la personne responsable, les coordonnées des personnes prévues pour le projet avec leur qualifications et leur rôle dans le projet et CV, les adresses postales et courriel, les numéros de téléphone, les coordonnées bancaires ou postales complètes, le tarif horaire moyen proposé, les sous-traitants proposés, leurs rôles et qualifications, renseignements sur les références, etc. .

L'adjudicateur ne prendra en considération que les dossiers de candidature qui respectent les conditions de participation, à savoir les dossiers qui sont arrivés dans le délai imposé, dans la forme exigée et à l'adresse indiquée.

17. QUESTIONS ET REPONSES

Les questions pourront soit être posées via le site internet www.simap.ch, soit parvenir par courrier postal au secrétariat du concours, sous forme écrite, jusqu'au lundi 15 avril 2024 à 17h. Les réponses seront publiées sur le site internet www.simap.ch dès le mardi 23 avril 2024. Un envoi postal n'est pas envisagé. En dehors de cette procédure, aucune réponse ne sera donnée.

18. CRITÈRES D'APPRECIATION

Le jury procède à la sélection des projets sur la base des critères d'évaluation suivants :

- qualité des références de l'équipe
- adéquation des références avec le projet pour le MHNF (taille, type de projet)
- années d'expérience des personnes composant l'équipe
- qualifications et références des personnes composant l'équipe
- adéquation de la méthodologie avec les projets
- montant de l'offre d'honoraire au tarif horaire moyen

L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération. Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation exposés.

III. PHASE 1, ESQUISSE ET CONCEPT SCENOGRAPHIQUE

19. ESQUISSE ET CONCEPT SCENOGRAPHIQUE, DEROULEMENT

À la suite de l'analyse des dossiers reçus, le jury sélectionne au maximum huit équipes pour la suite du processus. Chaque équipe est informée par courrier de l'acceptation ou non de sa candidature à la phase 1. En plus des documents de la phase de sélection, des informations supplémentaires sont remises uniquement aux équipes sélectionnées, notamment un masterplan, rédigé par le MHNF, qui fera office de base de travail et offrira toute la documentation nécessaire à l'élaboration des projets scénographiques.

20. RENDU, DIALOGUE INTERMEDIAIRE

PH 1 – MEP Esquisse concept scénographique

Les documents suivants sont à livrer pour le 23 août, jour du rendu de l'esquisse du concept scénographique :

- pour chaque salle, une planche au format A2 vertical (total de 4 A2) , représentation libre, couleur ou noir et blanc, comprenant :
un plan de la salle au 1 :200, une esquisse de type planche d'ambiance, des images de référence, un moodboard ou tout autre technique de représentation nécessaire à la compréhension de l'approche créative et scénographique. Un texte de présentation expliquant le concept général ainsi que le storytelling de l'expérience de visite globale seront intégrés librement dans les planches. Les variantes ne sont pas admises.

Les éléments suivants sont à livrer pour le jour de chaque dialogue :

- deux exemplaires papier des planches de présentation réduites au format A3.
- le fichier de la présentation et des documents demandés pour le rendu devra être transmis sur une clé USB étiquetée portant le nom de l'équipe correspondante.

Déroulement du dialogue intermédiaire (55 minutes), le 2 ou 3 septembre : 10 minutes pour la présentation de l'équipe de projet, 30 minutes de présentation du projet et 15 minutes de discussion avec le collègue d'expert. Présentation des documents à l'aide d'un support informatique de type Powerpoint, reprenant les informations contenues dans les documents rendus.

21. QUESTIONS ET REPONSES

Les questions pourront soit être posées à l'organisateur, sous forme écrite, par courrier ou par courriel, jusqu'au vendredi 28 juin 2024 à 17h. Les réponses seront communiquées par courriel jusqu'au 12 juillet. Un envoi postal n'est pas envisagé. En dehors de cette procédure, aucune réponse ne sera donnée.

22. CRITÈRES D'APPRECIATION

Le jury procède à l'évaluation et à la sélection des projets sur la base des critères d'évaluation suivants :

- respect du cahier des charges
- pertinence et cohérence de la proposition en lien avec la thématique de chaque salle

- intégration des données et demandes du maître de l'ouvrage
- qualité de la proposition et de sa formalisation, créativité, originalité et innovation
- organisation des parcours, récit narratif
- qualité de l'attention apportée à la notion de développement durable de la proposition

23. RAPPORT DU DIALOGUE INTERMEDIAIRE

Les équipes sont informées par courrier de leur éventuelle sélection à la phase 2. Les équipes écartées reçoivent un bref explicatif des motifs de non-sélection.

IV. PHASE 2, AVANT-PROJET DETAILLE DE DEUX SALLES D'EXPOSITION

24. AVANT-PROJET DETAILLE DE DEUX SALLES D'EXPOSITION, DEROULEMENT

Le collège d'expert sélectionne maximum quatre équipes qui participeront à la phase 2. Chaque équipe est informée par courrier de l'acceptation ou non de sa candidature.

Les équipes sélectionnées se verront attribuer deux salles chacune à développer dans un avant-projet et participeront individuellement à une vision locale au MHNF, en présence de représentants des utilisateurs. En plus des documents de la phase 1, des pièces supplémentaires leur seront remises, ainsi que des détails quant au rendu.

PH2 – MEP Avant-projet détaillé

Sont à livrer pour le jour du rendu de l'avant-projet pour les deux salles attribuées à chaque équipe (22 novembre), deux planches A1 horizontales, par salle. Les éléments suivants doivent figurer, pour chaque salle :

- un descriptif du concept, un texte de présentation par salle, le storytelling ;
- les plans et coupes détaillés des deux salles d'exposition traitées au 1 :100, avec la répartition des thèmes, les contenus et les objets phares ;
- une planche relative au développement des vitrines et à la conservation préventive des collections ;
- une visualisation ou rendu au minimum par salle d'exposition ;
- les réponses aux contraintes/objectifs/challenges définis par le MHNF pour ces salles ;
- une estimation des coûts de réalisation (+/- 20%) ;
- une offre d'honoraires plus détaillée (voir annexe)

Les éléments suivants sont à livrer pour le jour de chaque dialogue :

- le fichier de la présentation et des documents demandés pour le rendu devra être transmis sur une clé USB étiquetée portant le nom de l'équipe correspondante.
- deux exemplaires papier des planches de présentation réduites au format A3.

Déroulement de la présentation (3 décembre) : 25 minutes de présentation par salle, suivi chaque fois de 15 minutes de discussion avec le collège d'expert. Présentation des documents à l'aide d'un support informatique de type Powerpoint, reprenant les informations contenues dans les documents rendus.

25. QUESTIONS ET REPONSES

Les questions pourront soit être posées à l'organisateur, sous forme écrite, par courrier ou par courriel, jusqu'au vendredi 27 septembre 2024 à 17h. Les réponses seront communiquées par courriel jusqu'au vendredi 4 octobre. Un envoi postal n'est pas envisagé. En dehors de cette procédure, aucune réponse ne sera donnée.

26. CRITÈRES D'APPRECIATION

Le jury procède à l'évaluation et à la sélection des projets sur la base des critères d'évaluation suivants :

- prise en compte des remarques et critiques du collège d'expert
- évolution du projet
- compréhension de la thématique, traduction scénographique dans les espaces, créativité, originalité et innovation des propositions.
- adéquation en terme de coûts financiers
- interactivité des propositions, potentiel d'évolution
- attention apportée à la notion de développement durable de la proposition

L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération. Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation exposés.

27. RAPPORT DE LA PRESENTATION FINALE

Un bref rapport sera remis aux concurrents.

V. CAHIER DES CHARGES

28. NOUVELLE EXPOSITION PERMANENTE – LE CONCEPT

Le Musée d'histoire naturelle de Fribourg, gardien de fascinants trésors de la Nature, a pour objectifs de révéler ses merveilles, ses péripéties et ses mystères en partageant son patrimoine scientifique et historique minutieusement conservé en collection depuis plus de 200 ans. Dans le contexte des défis environnementaux contemporains, l'importance du rôle citoyen de l'institution doit être souligné. En tant que plateforme pédagogique, scientifique et historique, le Musée se doit donc d'être capable d'entrer en contact et de dialoguer avec le plus grand nombre.

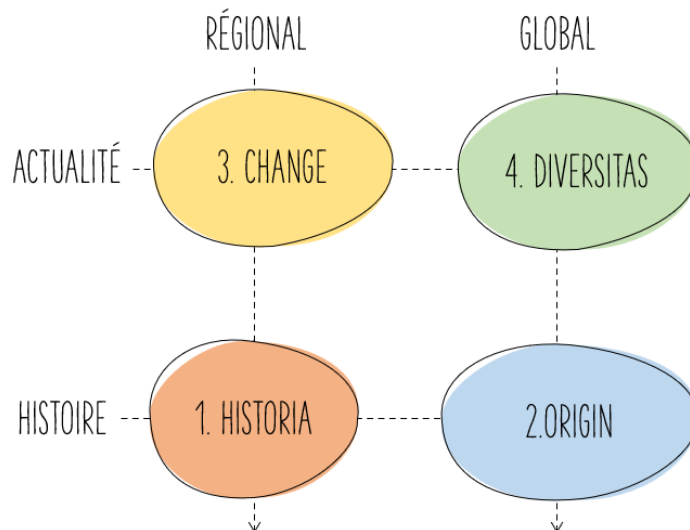
D'un point de vue pratique, le nouveau MHNF accueillera quatre espaces d'exposition permanente pour une surface totale d'environ 2 000 m², ainsi qu'un espace d'exposition temporaire, répartis de la manière suivante :

Espace	Niv.	Réf. Plan	Surface
Historia	+1	salle 1.01	627 m ²
Origin	+1	salle 1.02	643 m ²
Diversitas	+2	salle 2.01	510 m ²
Change	+2	salle 2.02	310 m ²
(Exposition temporaire	+2	salle 2.03	200 m ²)

Le mandat d'étude parallèle ne concerne pas l'espace d'exposition temporaire ; il traite uniquement les quatre surfaces d'exposition permanente.

29. LES ESPACES D'EXPOSITION

Les quatre salles d'exposition permanente racontent, chacune, une histoire particulière, dans une ambiance et une scénographie propre. Ces salles sont articulées autour de deux axes. Les salles inférieures portent sur le passé et content l'histoire du Musée et du Vivant tandis que les salles supérieures se concentrent sur des thématiques actuelles. Le musée est subdivisé verticalement en deux hémisphères distinguant les espaces aux thématique globales des espaces aux thématiques régionales.



30. CONTENU : NOTE D'INTENTION

GÉNÉRALITÉS

Cohérence générale

Bien que l'exposition permanente soit constituée de quatre salles d'exposition distinctes aux caractères spécifiques qui peuvent être visités de façon indépendante, il est primordial qu'elles restent connectées par une trame générale, tant dans la façon de réaliser le contenu et son discours qu'à travers certains éléments scénographiques.

Restriction générale

De manière générale, les objets exposés sont fragiles, précieux et souvent anciens. Nombre d'entre eux très sont difficile, voire impossible à remplacer ; c'est le cas par exemple des espèces disparues. Les objets les plus anciens peuvent avoir subis des traitements avec des produits nocifs pour la santé (arsenic, mercure...). Il est donc nécessaire d'incorporer dans la réflexion scénographique des notions de sécurité pour les objets (concernant notamment la gestion de leur manipulation, de la lumière, de la poussière et de l'humidité) mais également pour les visiteurs.

Technique

Cette nouvelle exposition permanente est l'occasion de mettre à jour les collections sur les plans technologique et technique et de gagner en qualité et en durabilité. L'implantation de technologie immersive et sensorielle sera un atout pour le nouveau musée. La modération reste cependant de mise, car il ne faut pas perdre de vue la mise en valeur des objets de collection et le propos des expositions.

QUELQUES ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX

Les vitrines éphémères

Chaque salle possèdera sa vitrine éphémère. Ces îlots temporaires ont pour objectif principal d'animer les espaces en proposant régulièrement des nouveautés, afin de surprendre même les visiteurs les plus fidèles. De plus, elle offre une occasion de sensibiliser et d'informer le public sur l'actualité scientifique du Musée, de la région et du monde, tout en brisant l'image figée et poussiéreuse souvent associée aux sciences naturelles et aux musées.

L'effet surprise

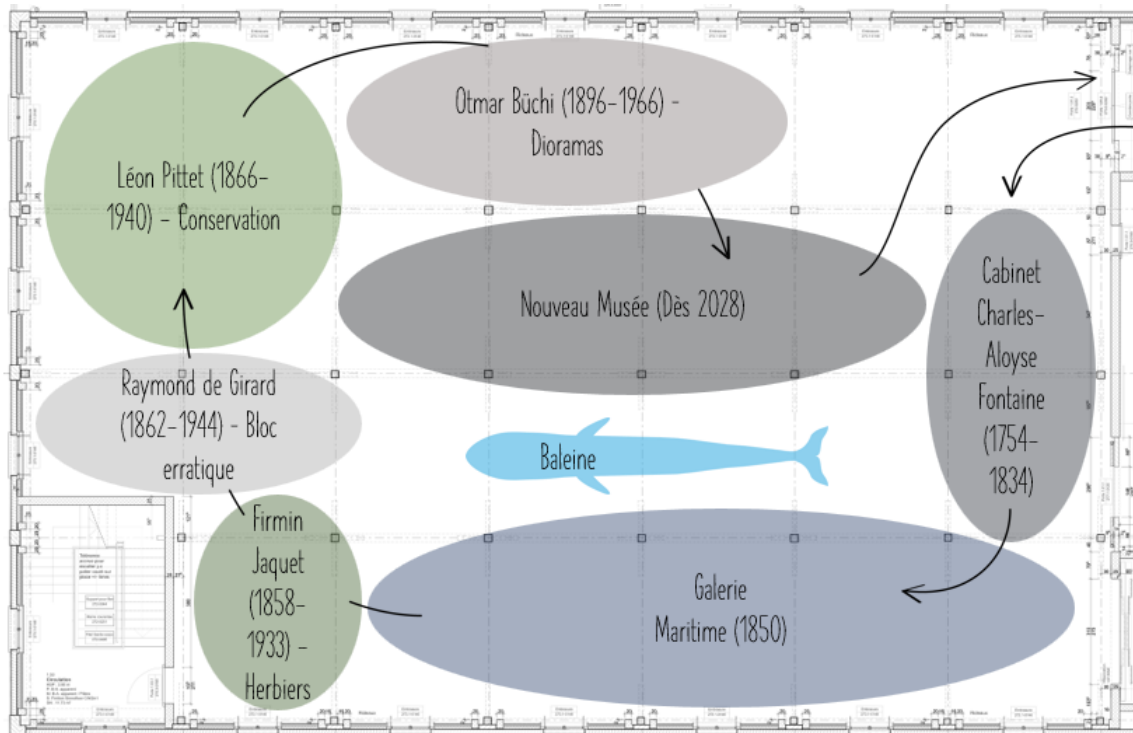
L'effet de surprise et l'inattendu sont des atouts clés pour ancrer des souvenirs mémorables et ainsi renforcer l'expérience de visite, en particulier pour les visiteurs en quête d'expériences et d'émotions qui sont une part majoritaire des visiteurs de musée (Cf. visiteur *People* dans le modèle *IPOP* (Pekarik, 2014))

Le hasard

Des éléments fluctuant aléatoirement aux grés de différents scénarios pré-enregistrés tel que les ambiances lumineuses et sonores, pourraient conférer aux espaces d'exposition une nouvelle dimension dynamique. Cette approche offrirait une expérience de visite changeante, permettant même aux visiteurs les plus assidus de redécouvrir les expositions à chaque visite.

SALLE 1 – HISTORIA

Surface : 627 m²



Note d'intention

La première salle offre un récit captivant de l'histoire des sciences naturelles, des musées d'histoire naturelle et de la conservation à travers le prisme fribourgeois. Elle invite le public à plonger dans le passé du Musée, en mettant en lumière les événements clés et les apports marquants de cinq personnalités emblématiques, de sa fondation à nos jours. Cet espace se veut à la fois familier, avec ses repères comme la baleine et les anciens dioramas, mais également innovant par son contenu. Il offrira un regard inédit sur les coulisses du Musée et la gestion des collections à l'heure actuelle.

Objectifs de communication

Les objectifs de cette salle sont de :

- Partager et promouvoir le patrimoine historique et scientifique des collections.
- Valoriser l'histoire de l'institution bicentenaire et des sciences naturelles dans la région.
- Mettre en avant des personnalités historiques ayant joué un rôle important dans l'histoire du musée et des sciences naturelles de la région.
- Souligner l'évolution des mentalités vis-à-vis de la place de l'être humain dans le monde qui l'entoure.

Ambiance générale

Situé au premier étage, Historia occupe la partie historique (hémisphère régional) du bâtiment. Le plafond bas et la trame régulière de piliers en bois créent une atmosphère unique. Le public est invité à parcourir un dédale, plongé dans une semi-obscurité intrigante. L'abondance initiale d'objets contraste avec une découverte plus épurée au fur et à mesure de la progression à travers le temps, dans les coulisses du Musée.

Mot clés : XIX^e, immersif, familier, intrigant, atmosphère assombrie

Indications particulières

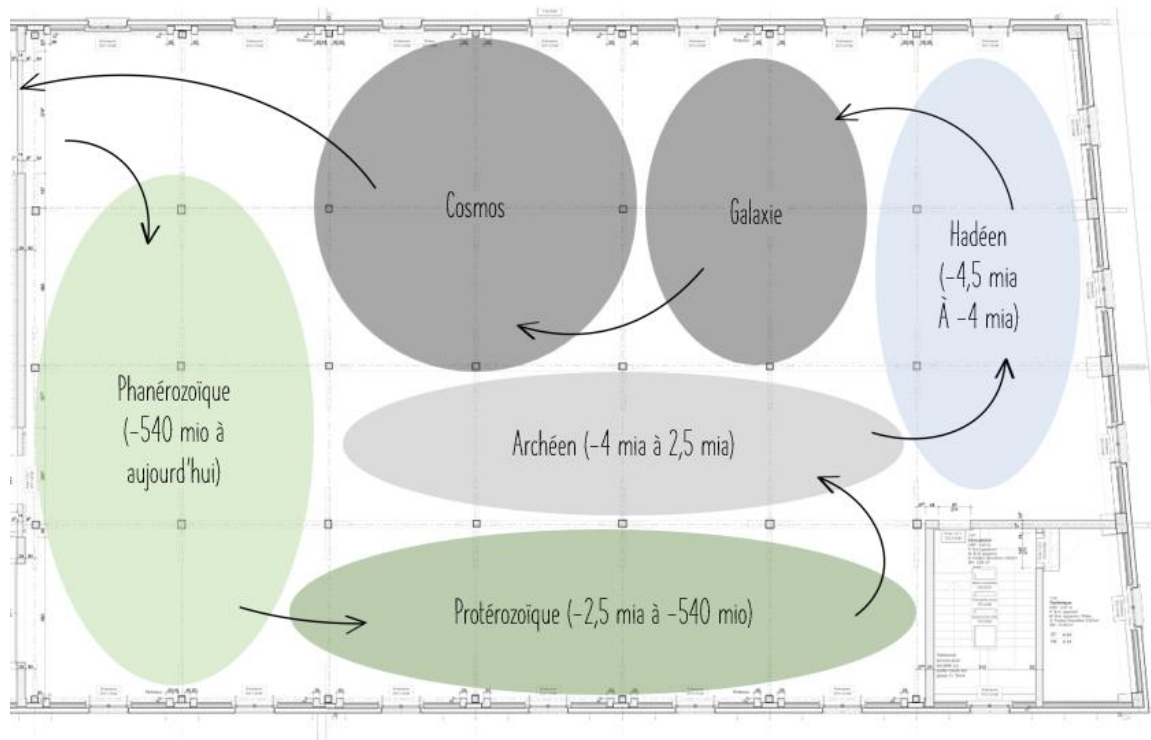
De manière générale, la salle se présente sous la forme d'une spirale horaire (c'est un voyage du passé vers le présent), le long de laquelle le visiteur peut survoler les 200 ans d'histoire de l'institution.

Exemple d'objets/installation

- Cabinet de curiosité Fontaine
- Baleine naturalisée (1100x240x160)
- Gypaète (180x90x90)
- Loup (130x35x60)
- Rhino (200x140x60)
- Lots d'herbier
- Sélection de diorama historique

SALLE 2 – ORIGIN

Surface : 643 m²



Note d'intention

Dans cette seconde salle, les visiteurs sont embarqués dans un voyage dépaysant à travers l'histoire de l'univers, de la Terre et de la vie. Dans une atmosphère spatiale, le public remonte le temps depuis les grands groupes du vivant contemporain jusqu'aux origines de l'univers dans une épopée à travers les âges. Les visiteurs sont plongés dans une exploration vertigineuse des témoignages du passé.

Objectifs de communications

Les objectifs de cette salle sont de :

- Offrir les clés de compréhension de l'histoire de l'Univers et du Vivant au travers des collections du Musée.
- Mettre en lumière les processus géologiques fondamentaux.
- Contextualiser la place d'*Homo sapiens* dans la fresque temporelle du Vivant et de la planète.
- Illustrer les proportions des périodes de cette échelle temporelle.

Ambiance générale

Origin se situe aussi au premier étage, dans la partie historique (hémisphère global) du bâtiment. Encore une fois, l'architecture d'époque dégage une atmosphère singulière. Contrairement à la salle précédente, le parcours se déroule dans un espace semi-ouvert, offrant une ambiance tamisée et spatiale, avec une touche de luminosité en plus.

Mot clés : Mystérieux, sidéral, vertigineux, atmosphère nébuleuse

Indications particulières

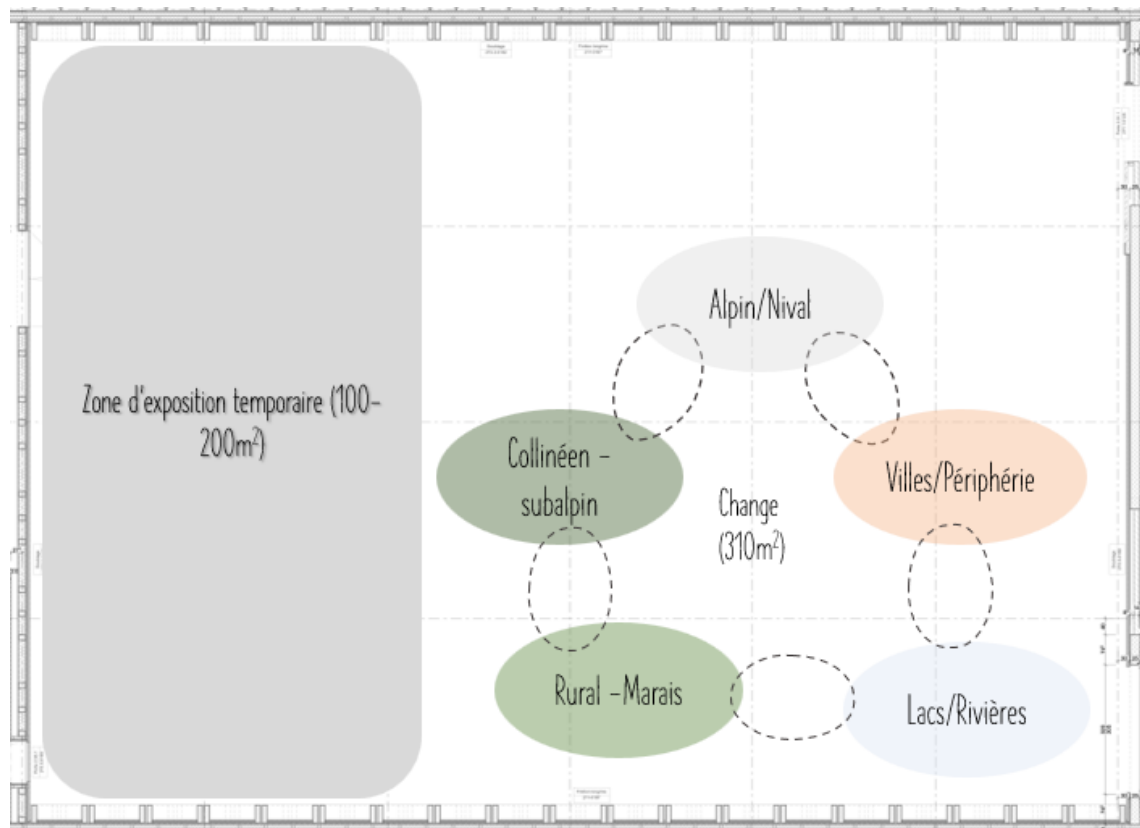
De manière générale, la salle se présente sous la forme d'une spirale anti-horaire (c'est un voyage du présent vers le passé), le long de laquelle le visiteur peut remonter le temps, de notre ère jusqu'au commencement de l'univers.

Exemple d'objets/installation

- Platéosaure (500x40x400)
- Impact de météorites (Impactite) (220x4x200)
- Cœlacanthe (40x40x5)
- Ours des cavernes (185x40x120)
- Échidné à nez court (40x20x20)
- Chimpanzé commun (95x35x85)
- Collection de Minéralogie
- Collection des Météorites

SALLE 3 – CHANGE

Surface : 510 m²



Note d'intention

Dans cette avant-dernière salle, le but est de plonger le public au cœur des enjeux environnementaux actuels, qui touche notamment la faune et la flore locale. À travers une exploration immersive des écosystèmes emblématiques de la région fribourgeoise et au-delà, cet espace offre un aperçu saisissant de l'état de la biodiversité locale, des défis cruciaux à relever et des solutions innovantes mises en place, tout en suscitant la réflexion sur les questions brûlantes encore en suspens.

Objectifs de communication

Les objectifs de cette salle sont de :

- Informer et sensibiliser la population à la dynamique de la nature et au précaire équilibre naturel. Mettre en lumière les enjeux, les défis et les questionnements d'actualité concernant la biodiversité, le climat et l'environnement en général.
- Concentrer ce discours sur une échelle régionale afin d'offrir un contexte auquel la population peut s'identifier et se sentir concernée.
- S'assurer que la note sur laquelle se termine cette visite soit positive et optimiste.

Ambiance générale

Change est située au deuxième étage, dans la nouvelle partie du bâtiment. Cet espace flambant neuf défie la verticalité avec son haut plafond et tranche avec l'ambiance des salles inférieures par son style moderne et épuré, conçu de façon à baigner le lieu de lumière naturelle zénithale. Elle se veut dynamique, du fait de son habilité à s'adapter à l'actualité, sa capacité à ajuster sa surface en fonction des besoins, sa technique moderne et son contenu engageant.

D'emblée, l'identité visuelle spécifique de chaque îlot permet de comprendre que le contenu amène à déambuler au gré de différents écosystèmes typiques. Ces derniers sont néanmoins tous rattachés les uns aux autres au sein de la grande toile interconnectée de la Nature.

Mot clé : Interconnecté, régional, immersif, aérien, atmosphère limpide

Indications particulières

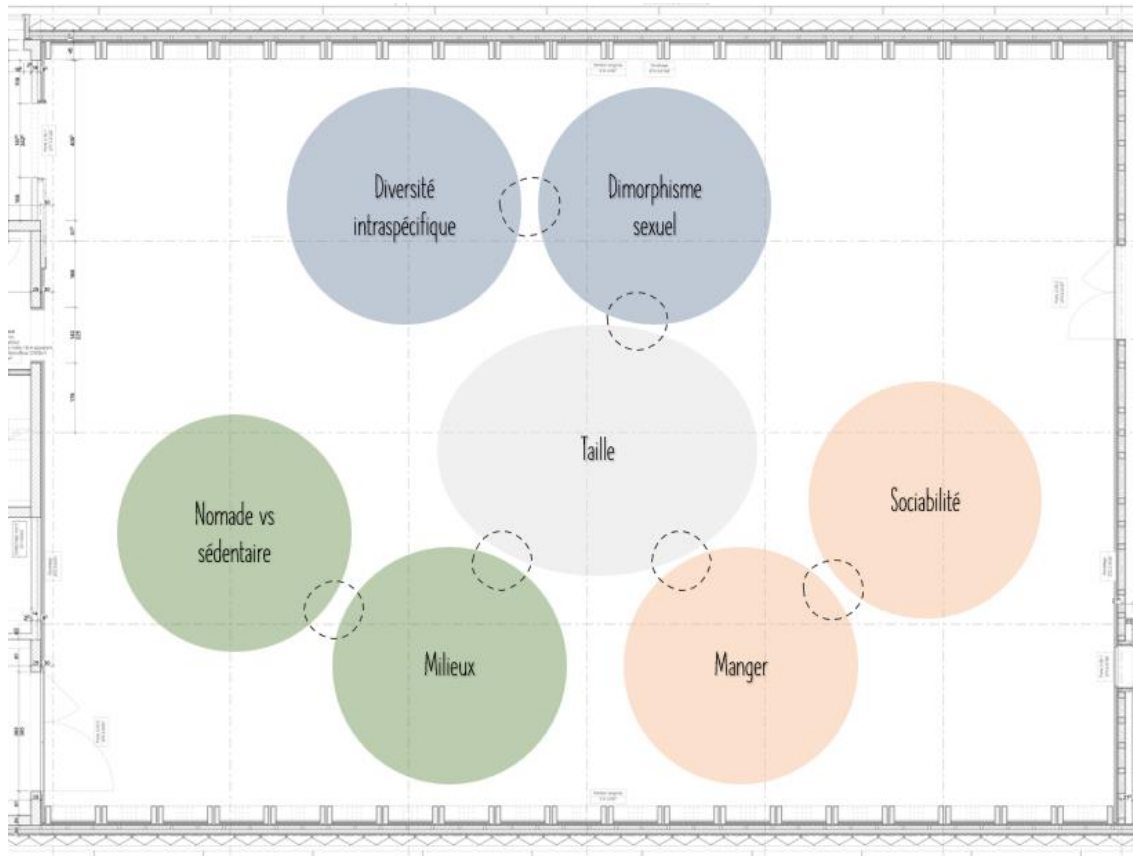
C'est aussi dans cette salle que se tiendront les expositions temporaires. La surface utilisée par les expositions temporaires pourra être adaptée en fonction des besoins, avec une surface utilisable variant entre 100 m² et 200 m². L'exposition temporaire est délimitée par des éléments de paroi modulaires. Ceux-ci sont entreposés dans un dépôt prévu à cet effet (2.04) et ne font pas partie du présent MEP. Si aucune exposition temporaire n'est présentée, ces surfaces non utilisées pourraient servir, par exemple, d'atelier temporaire, de galerie ou de résidence artistique temporaire ou de zone de méditation temporaire.

Exemple d'objets/installation

- Crapaud commun (10x10x4)
- Brochet (62x15x18)
- Lièvre d'Europe (40x20x40)
- Chamois (120x25x120)
- Moineau domestique (8x10x3)
- Renard (80x20x40)
- Lézard agile (20x5x3)
- Orvet fragile (12x8x2)

SALLE 4 – DIVERSITAS

Surface : 510 m²



Note d'intention

Cette dernière salle célèbre la prodigieuse diversité de la vie sur Terre. Elle offre un survol fascinant des règnes du vivant, peuplant les quatre coins du globe, en dévoilant les mécanismes subtils qui orchestrent les coulisses de la Nature.

Objectifs de communication

Les objectifs de cette salle sont de :

- Offrir un survol global de la fabuleuse richesse du Vivant.
- Donner les clés pour appréhender et comprendre les mécanismes évolutifs qui régissent cette richesse.
- Mettre en avant la qualité et la diversité des collections du Musée sur le plan exotique notamment.

Ambiance générale

Situé au deuxième étage, Diversitas est aussi inondée de lumière zénithale. Dans cette ambiance rayonnante, la première impression est à la fois vibrante et pleine de vie. Les couleurs éclatantes et les mouvements captivants attirent immédiatement le regard. Des sons d'animaux émanent de toute part, créant une atmosphère animée et immersive. C'est un véritable festival sensoriel, où l'attention est constamment sollicitée par une multitude de formes, de tailles et de couleurs. Le contenu se découvre au gré d'une déambulation libre dans l'espace.

Mot clé : Luxuriant, sauvage, dépaysant, atmosphère chatoyante

Exemple d'objets/installation

- Orang outan de Bornéo (105x90x90)
- Petit paradisière (45x40x55)
- Paradisière de Wilson (15x12x20)
- Girafe Masai (340x70x415)
- Grand cachalot (1300x230x270)
- Requin blanc (270x125x95)
- Zèbre de Burchell (210x50x170)
- Léopard des neiges (300x100x210)

31. ÉQUIPE DE PROJET AU MHNF

Une équipe de projet au sein du Musée d'histoire naturelle constituée de la direction, d'un coordinateur de projet, d'un curateur d'exposition et de conservateurs élaborent un programme muséographique spécifique aux collections de la future exposition permanente.

Comme évoqué précédemment, un Masterplan détaillé sera fourni aux participants, dès la phase 1 du mandat d'étude parallèle pour définir plus précisément le cadre et le programme du projet du futur musée. Dans un premier temps, ce plan fera donc office de document de référence à partir duquel les projets scénographiques seront développés et conçus. Il fera office de synopsis des expositions et de registre provisoire du contenu et des collections.

Par la suite, les curateurs feront évoluer les contenus en rédigeant des scénarios détaillés pour chaque salle, puis des cahiers provisoires regroupant l'ensemble des textes, légendes et cartels, ainsi que les objets et images qui seront exposés.

32. DÉVELOPPEMENT DES PROJETS SCÉNOGRAPHIQUES APRÈS OBTENTION DU MANDAT

Pour donner un aperçu des besoins et attentes du MHNF pour la suite du projet, voici les divers éléments que les deux équipes lauréates devront développer dans leurs projets scénographiques après l'obtention de leur mandat.

De manière générale, les scénographes devront fournir des plans généraux et détaillés des quatre salles d'exposition, des coupes et élévations des espaces, des visualisations 3D permettant une bonne représentation des volumes et installations, ainsi que le chiffrage de la totalité des lots compris dans les projets scénographiques, à savoir :

Mobilier et décors

Le lot mobilier et décors comprendra :

- La ligne de mobilier-décors et ses variations
- Le style de vitrine et de mobilier intégrant les collections et ses déclinaisons
- Le mobilier et les dispositifs spécifiques intégrant les interactifs et les manipulations
- Tout autre élément ou dispositif complémentaire intégré à la scénographie (décors)

Pour l'ensemble de ces points, une description des composants, des dimensions et fonctionnalités ainsi que des plans-coupes détaillés seront fournis.

Présentation des collections

Il s'agit de proposer :

- Les grands principes de présentation des objets et collections dans les vitrines ou sur les éléments de mobilier scénographiques.
- Les déclinaisons adaptées aux grands types de collections (zoologie, géologie, biologie) en renseignant les matériaux, les formats et caractéristiques de conservation préventive.

A titre informatif, les socles propres aux objets - permettant de les faire tenir - seront développés et conçus directement par l'équipe de spécialistes du musée. Les détails de fixation de ces socles sur les supports, podiums et autres dispositifs scénographiques seront à coordonner ensemble avant la phase de réalisation.

Graphisme, illustrations et impressions

Le lot graphisme sera constitué de :

- Une charte graphique pour l'ensemble de l'espace d'exposition
- Des plans et élévations mettant en scène l'intégration du graphisme sur les divers supports
- Les déclinaisons et applications pour l'ensemble des supports, cartels, parois graphiques et légendes, tout en renseignant les matériaux, les formats, la lisibilité pour les publics

Le mandat confié aux agences ou équipes retenues ne comprend pas la planification et la fourniture des équipements multimédia, ni la conception et la fourniture de l'éclairage scénographique. Pour information, le maître de l'ouvrage prévoit de mettre au concours un poste de planificateur lumière et un poste de planificateur audiovisuel ultérieurement.

33. OBJECTIFS

Les quatre salles d'exposition permanente doivent être conçues pour une durée de 15 ans. Leur réalisation devra toutefois offrir la possibilité de la modifier ou de l'adapter partiellement en évitant des mises en œuvre trop rigides.

Le traitement distinct de chaque salle permettra au musée de renouveler ses expositions permanentes l'une après l'autre, de manière échelonnée.

Les expositions permanentes seront conçues dans le respect des normes de conservation préventives préconisées par les conservateurs du musée. Elles comprendront des vitrines pour les objets les plus fragiles. Pour d'autres objets, un dispositif simple de mise à distance suffira.

Les expositions permanentes présenteront des originaux, des reproductions, des dispositifs audiovisuels, des manips et autres dispositifs interactifs. Toute approche digitale - nécessitant des moyens numériques et multimédia - se justifiera dans le sens de l'évolutivité des contenus et permettra une valorisation spéciale de l'interactivité et de l'expérience du visiteur ; le but étant de ne pas submerger le visiteur de digital dans les différents espaces.

Les quatre espaces d'exposition seront visitables par un large public, de l'écolier au scientifique chevronné, en passant par l'amateur éclairé et aux familles. Ils offriront plusieurs niveaux de lecture et proposeront du contenu didactique et ludique.

VI. APPROBATION DU REGLEMENT

Le présent règlement a été approuvé par le collège :

M. Philippe Trinchan, président
chef de service, Service de la culture



M. Peter Wandeler, vice-président
directeur du MHN Fribourg,



M. Pierre-Alain Clerc, représentant du SBat
chef de projet, Service des bâtiments



Les membres professionnels :

M. Hannes Geisser,
directeur du Naturmuseum Thurgau, Frauenfeld



Mme Carole Haensler,
présidente AMS, directrice Museo Villa dei Cedri, Bellinzone



Mme Anne Ramseyer,
anciennement graphiste-scénographe, Museum de Neuchâtel



M. Guy Tornay,
directeur de l'agence de design NG Tornay



Mme Alexia Vuffray,
cheffe de projet "Nouvelle exposition permanente", MHN Fribourg



Les suppléants :

Mme Laurence Perler Antille,
directrice administrative, MHN Fribourg



M. Nicolas Rausa,
curateur d'exposition, MHN Fribourg



Mme Geneviève Page Tapia
coordinatrice de la procédure, Fribourg



VII DOCUMENTS ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire d'inscription

Annexe 2 : Formulaire informations agence/scénographe-planificateur/graphiste/sous-traitants

Annexe 3 : Formulaire informations à propos des références

Annexe 4 : Critères de sélection et de pondération

Annexe 5 : Déclaration sur l'honneur